

---

# **NOTE DECRIVANT LES PRINCIPALES MESURES DE DEPENSES ET DE RECETTES**

---

**ANNEXE AU PROJET DE LOI DE FINANCES 2023**

## SOMMAIRE

INTRODUCTION .....	3
I. Une politique budgétaire portant sur le recouvrement des recettes et l'exécution des dépenses.....	4
A. Politique de mobilisation des recettes .....	4
1. En matière de politique fiscale .....	4
2. En matière de dépenses fiscales .....	5
B. Politique de rationalisation de la dépense publique.....	5
1. En matière de gestion de la masse salariale.....	5
2. Au titre des dépenses de transferts et subventions .....	6
3. En matière d'exécution budgétaire.....	7
II. Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures.....	8
A. Agriculture, élevage et pêche .....	8
B. Filière forêt-bois et environnement.....	8
C. Santé .....	9
D. Protection sociale .....	10
E. Développement du capital humain .....	11
1. Education nationale.....	11
2. Enseignement supérieur .....	11
3. Formation professionnelle .....	11
F. Renforcement des infrastructures routières et d'assainissement .....	12
G. Renforcement des infrastructures énergétiques et hydrauliques.....	12
H. Renforcement des infrastructures de transport .....	13
I. Communication.....	13
J. Economie numérique.....	13
K. Culture, jeunesse et sport.....	14
L. Dépenses Gabon-Egalité .....	15
M. Politique générale du Gouvernement.....	16

## **INTRODUCTION**

Le contexte économique international caractérisé par un ralentissement de l'activité, impose de prendre des mesures de résilience pour soutenir le rythme de croissance enregistré depuis 2021. A ce titre, le Gouvernement entend poursuivre ses efforts dans la mobilisation des ressources budgétaires, l'efficacité de la dépense et la transition vers l'économie verte) inscrites dans le nouveau programme avec le FMI d'une part, et l'accélération de la transformation du Gabon, pour renforcer l'économie, le système social, de santé et d'éducation en vue d'améliorer les conditions de vie des citoyens, d'autre part.

## **I. Une politique budgétaire portant sur le recouvrement des recettes et l'exécution des dépenses**

Pour l'exercice 2023, la politique budgétaire consistera à maintenir les efforts déjà consentis en matière de mobilisation des recettes et d'affermissement de l'efficacité des dépenses.

### **A. Politique de mobilisation des recettes**

Dans un contexte marqué d'une part, par la reprise de la croissance économique mondiale et nationale et d'autre part, par les effets de la guerre entre la Russie et l'Ukraine, le Gouvernement prévoit de poursuivre ses efforts dans la mobilisation des ressources budgétaires à travers les nouveaux axes de politique fiscale, en général, et de dépenses fiscales, en particulier.

#### **1. En matière de politique fiscale**

Pour l'exercice 2023, le Gouvernement maintiendra les actions de mobilisation des recettes fiscales, de rationalisation et d'élargissement de l'assiette et de sécurisation de la collecte des recettes. Les principales actions porteront spécifiquement sur :

- la poursuite des efforts d'immatriculation et de localisation des contribuables ayant délocalisé leur exploitation ;
- l'informatisation des magasins, aires de dédouanement et le dépôt douane, ainsi que l'interconnexion des deux derniers bureaux des régions douanières à Sydonia World ;
- la limitation du délai de paiement en espèces des taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables qui devront régler leurs impôts et taxes par virements bancaires, chèques, ou virements électroniques ;
- la généralisation du paiement des impôts, taxes, droits de douane et autres revenus par les contribuables par virements bancaires, chèques ou virements électroniques ;
- le relèvement du taux de TVA et des droits de douanes pour certains produits (également harmonisation/alignement des listes de produits) ;
- l'harmonisation des taux appliqués au cordon douanier avec ceux pratiqués sur le marché intérieur ;
- la lutte contre les externalités négatives de certains produits, notamment les nouveaux produits émergents du tabac ;
- le rehaussement de la taxation spécifique sur le tabac est proposé en matière de droits d'accises ;
- l'entrée effective en vigueur du CFU qui permettra la simplification et l'optimisation des recettes issues de la fiscalité foncière ;
- la vérification des contreparties relatives aux nombreux avantages octroyés aux entreprises pour accroître les ressources supplémentaires en 2023 ;
- la mise en place des Centres des Impôts de proximité ;

- la sécurisation de la collecte des recettes à travers le développement d'une nouvelle application de gestion dématérialisée des processus métiers de l'administration fiscale avec un outil intégré et mis à jour qui permet de gérer dans un même environnement les opérations front office (avec E-t@x) et back office (avec LIIR) relatives aux impôts et taxes collectées par la DGI ; intégrant également le volet Mobitax ;
- l'instauration de la facture normalisée pour une meilleure traçabilité de l'ensemble des transactions des contribuables et une amélioration du rendement de la TVA ;
- L'opérationnalisation de la TVA sur les activités de commerce électronique est prévue pour être pleinement effective en 2023 et devrait également rapporter à l'Etat des recettes supplémentaires.
- 

## **2. En matière de dépenses fiscales**

Le gouvernement s'engage à poursuivre la rationalisation des avantages fiscaux et douaniers qui constituent une source importante de recettes supplémentaires et un axe majeur de mobilisation des recettes. Dans cette optique, les principales actions seront orientées vers :

- la réduction du champs et/ou la durée des avantages fiscaux, ainsi que le contrôle de la réalisation des contreparties pour lesquelles ces avantages sont accordés aux contribuables ;
- l'encadrement des nouvelles exonérations fiscales et douanières avec la mise en place d'une commission spéciale dédiée à la surveillance des modalités d'exécution et de contrôle des contreparties associées ;
- l'annulation des exonérations accordées en dehors du cadre légal ;
- le renforcement des moyens des administrations fiscales et douanières afin de faciliter et de systématiser les contrôles conjoints (DGI/DGDDI) sur les produits exonérés ;
- le relèvement des taux et la réforme des exonérations accordées dans le cadre du programme de lutte contre la vie chère ;
- l'application progressive d'un taux réduit (10%) en lieu et place de l'exonération totale de TVA applicable à certains produits et services (hors champ des exonérations prévues par la directive CEMAC) ;
- la suppression des exonérations des patentes, droits d'enregistrement et contributions foncières pour les entreprises du secteur minier et application de la retenue à la source ;
- la réintégration des produits exonérés dans la liste des produits soumis à la CSS ;
- la suppression des exonérations des contributions foncières pour les ZIS & ZES.

## **B. Politique de rationalisation de la dépense publique**

En vue d'assurer la maîtrise et l'efficacité de la dépense publique, le Gouvernement intensifiera les actions visant à optimiser la gestion de la masse salariale, rationaliser la gestion des services publics personnalisés (SPP) et améliorer l'exécution et la transparence budgétaires.

### **1. En matière de gestion de la masse salariale**

En matière de gestion de la masse salariale, le Gouvernement poursuivra de nombreuses actions.

- 1) Mise à la retraite systématique des agents de la solde permanente et de la MONP par l'application des dispositions législatives et réglementaires.
- 2) Suivi des autres sorties de services (agents décédés, détachés sans solde, suspendus par mesure conservatoire, etc.). Ce qui passera par l'interruption systématique de solde des agents concernés.
- 3) Mise à jour des affectations. Il s'agira de suspendre le versement de certains avantages spécifiques tels que les bonifications indiciaires prévues par le NSR et services indument du fait des lacunes sur les informations nécessaires aux affectations des agents, notamment des secteurs enseignement, santé.
- 4) Contrôle de présence. C'est le cas des agents incarcérés. La solde des agents incarcérés fera l'objet de suspension par mesure conservatoire.
- 5) Contrôle des titulaires de fonction. Les indemnités versées aux agents ayant cessé toute fonction seront interrompues à date.
- 6) Contrôle des situations de multiples rémunérations en ce qui concerne des agents détachés auprès des services publics personnalisés (SPP) et Collectivités Locales. Dans ce cadre, il s'agira de s'assurer que les agents publics qui émargent au fichier solde ne sont pas en service dans les cabinets des Maires et autre Présidents de Conseils Départementaux, ainsi que des établissements en autonomies de gestion.
- 7) Contribuer au renforcement du cadre juridique de la paie. Les réformes prévues dans le cadre de la mise en place du NSR en 2015 se poursuivront.
- 8) Contribuer à l'amélioration des règles budgétaires et comptables des dépenses de personnel. La base de données de la paie des agents permanents sera configurée en mode budget programme afin de faciliter le suivi des effectifs par programme de politique publique.

Le renforcement de la gestion de la solde prévoit également la formalisation des règles comptables et budgétaires en matière de solde, ainsi que l'élaboration d'un guide sur l'exécution des dépenses de solde.

## **2. Au titre des dépenses de transferts et subventions**

En matière de dépenses de transferts et subventions, le Gouvernement renforcera les mesures visant à faciliter la prise en charge des coûts sociaux des services publics personnalisés (SPP) et des autorités administratives indépendantes (AAI). Avec l'appui des partenaires techniques et financiers, ces mesures seront axées sur :

- la mise en place, suivant les recommandations des travaux de la task force (SPP, AAI), d'un cadre juridique rénové, relatif au pilotage stratégique, à la gouvernance et à la surveillance financière des établissements publics de l'État, qui visera à conditionner la création d'établissements publics à des études préalables ;

- la réflexion sur le développement, d'un module dédié dans VECTIS permettant de consolider l'ensemble des informations des SPP ;
- la poursuite de l'accompagnement visant à identifier, quantifier et gérer les risques budgétaires liés aux SPP ;
- la sensibilisation accrue auprès des opérateurs pour avoir une couverture exhaustive en présentant l'ensemble des informations financières sur ces entités, y compris leurs ressources pour, in fine, améliorer la qualité de l'annexe budgétaire y relative.

### **3. En matière d'exécution budgétaire**

Pour ce qui est du renforcement de l'exécution et de la transparence budgétaire, les systèmes d'information financiers constituent une des priorités du Gouvernement. Afin de faciliter l'automatisation des informations entre les différents systèmes, de fiabiliser l'exécution et de faciliter la reddition des comptes, le Gouvernement entend :

- renforcer le contrôle interne comptable de l'Etat ;
- procéder à l'interfaçage automatique entre VECTIS et SIGFIP-ASTER ;
- renforcer les instruments de pilotage de l'exécution à travers notamment la mise en œuvre des plans d'engagement articulés avec le plan de trésorerie mensualisé joint à la loi de finances, ainsi que leur intégration dans VECTIS, conformément aux recommandations de la mission d'AFRITAC Centre ;
- développer et déployer le module OFFLINE à l'ensemble de l'administration gabonaise (déconcentrée et autonomie). En effet, la procédure de mise à disposition des crédits ne permet pas d'avoir la situation réelle de l'exécution des crédits aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Ledit module permettra donc de capter et de suivre l'exécution de ces entités pour une meilleure analyse dans les rapports trimestriels d'exécution budgétaire.

## **II. Une politique sectorielle orientée vers le social, le secteur productif et les infrastructures**

Sur le plan sectoriel, le Gouvernement poursuivra sa politique de transformation du Gabon, visant à renforcer l'économie, développer les infrastructures, améliorer le système social, de santé et l'éducation et les conditions de vie des citoyens. Ce qui se traduirait par la mise en œuvre des différentes réformes/mesures envisagées dont les principales se déclinent par pans de politiques publiques ainsi qu'il suit :

### **A. Agriculture, élevage et pêche**

Pour l'année 2023, le Gouvernement entend poursuivre la mise en place de zones agricoles à forte productivité et agropoles ainsi que l'accélération du développement du secteur halieutique.

De même, le Gouvernement ambitionne de maintenir sa politique axée sur la distribution des terres agricoles dans les zones à forte productivité agricole (ZAP) et le programme semencier.

Aussi, les principales actions suivantes seront mises en œuvre :

- *Agriculture et élevage:*
  - poursuite du Projet « Appui au Programme GRAINE (BAD) », dans le cadre d'un financement extérieur (Finex) à hauteur de **5 249 430 124,5 FCFA** ;
  - poursuite du Programme de Développement Agricole et Rural (PDAR2-FIDA) pour un coût global de **700 000 000 FCFA** ;
  - Base de vulgarisation des techniques agricoles (BVTA) -Don : **4 691 623 556 FCFA** ;
  - Base de vulgarisation des techniques agricoles (BVTA)-RG : **300 000 000 FCFA** ;
  - Programme GRAINE phase 2 – RG : **200 000 000 FCFA** ;
  - Réhabilitation et équipement du lycée agricole de Bongoville : **150 000 000 FCFA**.
- *Pêche:*
  - actualisation du cadre juridique du secteur de la pêche ;
  - renforcement des capacités opérationnelles de surveillance ;
  - Construction du quai de pêche de Cocobeach : **369 600 000 FCFA** ;
  - Construction du quai de pêche de FCV : **604 000 000 FCFA** ;
  - Construction du quai de pêche de Makokou : **766 000 000 FCFA** ;
  - Construction du quai de pêche de Mayumba : **704 000 000 FCFA** ;
  - Construction du quai de pêche de Mouila : **403 200 000 FCFA**.

### **B. Filière forêt-bois et environnement**

Pour l'année 2023, le Gouvernement continuera ses efforts d'assouplissement de la taxation envers les usines s'orientant vers les deuxième et troisième transformations, en vue d'améliorer la productivité et diversifier la filière bois et d'élargir ses débouchés.



Aussi, la mise en œuvre de la 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> transformation du bois permettra d'augmenter le nombre d'emplois et la valeur ajoutée du secteur, ainsi qu'accroître la contribution du secteur au budget de l'Etat.

Au cours de l'année, le secteur forêt-bois entend mener les actions suivantes :

- la promotion et la valorisation financière et une gestion durable du bassin forestier ;
- la poursuite de la lutte contre les trafics illicites dans le secteur forestier, qui commence à porter des fruits avec l'implication des éco-gardes ;
- la promotion de l'aménagement des concessions forestières par les nationaux ; la finalisation d'un inventaire de l'ensemble des concessions forestières et leur valorisation financière ;
- la réduction et l'élimination du taux élevé de bois illégal dans certaines usines de transformation ;
- la palliation à la très faible régénération de l'Okoumé, espèce par excellence pour le contreplaqué, dans l'industrie du bois ;
- la finalisation de la préparation du nouveau Code forestier, en rendant lisible la procédure de retraits de permis forestiers afin de l'adapter au nouveau cadre juridique ;
- l'optimisation des contrôles et la diminution des temps d'évacuation des produits bois entre la forêt, les usines et le port.

En matière de **protection de l'environnement**, le ministère des Eaux et Forêts ambitionne d'intensifier son action dans la protection de l'environnement en mettant un accent particulier sur la réduction des pollutions industrielle et urbaine ainsi que la sauvegarde de la biodiversité et des écosystèmes.

En outre, le Gouvernement entend intensifier l'opérationnalisation du Plan National d'Affectation des Terres, les missions de Police Environnementale notamment en milieu urbain (stations d'essences, installations classées pour la protection de l'Environnement), les actions d'atténuation du conflit Homme-Faune ainsi que la lutte contre le braconnage. Ces mesures sont matérialisées à travers la programmation des projets suivants :

- Gestion du Conflit homme-faune-RG : **300 000 000 FCFA** ;
- Mise en œuvre par le Plan National d'Affectation de Terre (PNAT) : **150 000 000 FCFA**.

### **C. Santé**

S'agissant du volet santé, les actions consenties par le Gouvernement en 2023 s'articuleront autour de la prévention et de l'offre d'accès aux soins.

Sur le plan de la *médecine préventive*, les mesures porteront sur la poursuite des programmes de sensibilisation et d'éducation des populations sur les thèmes de l'hygiène et des maladies, tout

en maintenant les campagnes de vaccination contre la Covid-19. A cet effet, les projets prioritaires ci-après sont arrêtés :

- appui budgétaire covid 19 (BDEAC)-FINEX : **12 milliards FCFA** ;
- plan national de vaccination contre la covid 19 (BIRD)-FINEX : **4,1 milliards FCFA**.

Dans le cadre de *l'offre de soins aux populations*, les principales actions seront :

- Renforcement des structures sanitaires (PNDS II-AFD) – FINEX : **4 380 100 000 FCFA** ;
- Equipement en scanners de six Centres hospitaliers régionaux (CHR) : **300 000 000 FCFA** ;
- Achèvement des travaux Institut de Maladies Infectieuses ex HPO : **549 000 430 FCFA** ;
- Travaux de construction du Centre médical d'Okala (Akanda) : **804 079 001 FCFA** ;
- Equipements medicotechniques Institut de Maladies Infectieuses ex HPO : **464 318 182 FCFA**.

De plus, le renforcement de la surveillance épidémiologique, le contrôle de la qualité des médicaments, l'approvisionnement et la distribution des moustiquaires imprégnées, médicaments antiviraux et antituberculeux constitueront également des actions prioritaires.

#### **D. Protection sociale**

En matière de protection sociale, le Gouvernement entend renforcer le dispositif de protection sociale. A cet effet, les mesures à entreprendre porteront sur la mise en œuvre de la politique axée sur le bien-être des populations et l'amélioration des conditions de vie des personnes en difficulté sociale. Aussi les projets suivants sont-ils inscrits :

- Réhabilitation des centres sociaux : **200 000 000 FCFA** ;
- Réhabilitation de deux Centres pour Enfants Autistes et Trisomiques : **100 000 000 FCFA** ;
- Relogement des personnes à mobilité réduite : **100 000 000 FCFA** ;

Aussi, dans le cadre du programme Gabon Egalité, le Gouvernement maintiendra les efforts déjà consentis dans le système de protection sociale. De ce fait, les mesures répertoriées dans le cadre de ce programme et réparties entre différents départements ministériels seront intensifiées. A ce titre, un budget global de **4 740 875 756 milliards FCFA** est consenti en 2023, dont **750 000 000 FCFA** pour la santé, **2 146 000 000 FCFA** pour l'éducation nationale et **1 178 500 000 FCFA** au titre des affaires sociales.

En outre, la restructuration de la Caisse nationale d'assurance maladie et de garantie sociale (CNAMGS) et de la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS), engagée ces dernières années, permettra de garantir leur solidité, leur viabilité et leur pérennité en vue d'étendre et d'améliorer la couverture sociale des gabonais.

## **E. Développement du capital humain**

### **1. Education nationale**

Afin d'améliorer la qualité des enseignements au pré primaire, au primaire, au secondaire général et technique, d'augmenter l'offre en salles de classes, et de garantir de meilleures conditions d'apprentissage, le Gouvernement poursuivra la construction de nouvelles écoles. Il est prévu dans ce cadre une augmentation de la capacité d'accueil avec 20.000 places supplémentaires créées à la rentrée 2023.

Pour relever ce défi, certains projets seront exécutés. Il s'agit notamment des constructions-extensions, des achèvements et acquisitions d'établissements scolaires. Il s'agit principalement de :

- acquisition du CES Les LAURIERS de Moanda : **100 000 000 FCFA** ;
- construction du lycée du deuxième arrondissement de Franceville : **400 000 000 FCFA** ;
- programme investissement secteur éducation (AFD)-FINEX : **9 265 960 000 FCFA**.

S'agissant du volet enseignement technique, les actions suivantes se poursuivront en 2023 :

- achèvement du lycée Technique de Gamba : **155 816 365 FCFA** ;
- achèvement Lycée Technique de Bikelé : **200 000 000 FCFA**.

### **2. Enseignement supérieur**

En matière d'enseignement supérieur, l'accent sera mis sur l'amélioration du cadre de vie des étudiants et du personnel enseignant, d'une part, et sur la promotion d'une offre de formation professionnalisante, d'autre part. Pour y parvenir, le Gouvernement poursuivra le programme de réhabilitation et de modernisation des Universités et Grandes Ecoles.

En outre, les actions en vue d'adapter l'orientation des élèves et des étudiants au marché de l'emploi tout en tenant compte des besoins de développement de la Nation seront mises en place.

Par ailleurs, la mise en œuvre des activités du programme Gabon Egalité dans le secteur de l'éducation mobilisera une dotation de 2,1 milliards FCFA dont 1,1 milliard FCFA destiné aux investissements du secteur.

### **3. Formation professionnelle**

S'agissant de ce volet, le Gouvernement maintiendra sa politique de formation professionnelle qui consiste à l'adéquation formation-emploi. A cet effet, une dotation de **11 847 110 000 FCFA** sera consentie en 2023 pour le secteur, essentiellement sur financements extérieurs pour la prise en compte des projets d'appui à l'employabilité des jeunes pour **9 832 110 000 FCFA** dont **7 332 110 000 FCFA BAD** et **2 500 000 000 FCFA BIRD** ainsi que la construction et l'équipement de 3 centres de formation pour 2 015 000 000 FCFA (EXIMBANK CHINA).

## F. Renforcement des infrastructures routières et d'assainissement

En matière d'infrastructures routières, les efforts entrepris dans la réalisation des grands chantiers initiés les années précédentes seront maintenus. Il s'agira de poursuivre les travaux d'amélioration des conditions de circulation à Libreville et ses environs, la Transgabonaise et les ouvrages d'assainissement.

Dans ce cadre, les principaux projets suivants sont programmés :

- Projet « Aménagement et bitumage cité parlementaire » (carrefour Amissa transfos-carrefour Charles OBIANG) : **1 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement voirie de Franceville » : **1 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « voiries capitales départementales » : **2 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « voirie Grand Libreville » : **5 000 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement bassin versant Terre Nouvelle » (BID)–RG : **1 000 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement bassin versant NZENG-AYONG » (FED)–RG : **1 000 000 000 FCFA** ;
- Projet « aménagement bassin versant Terre Nouvelle » (BID)–FINEX : **4 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « programme d'appui au secteur des infrastructures au Gabon » (PASIG) (BAD) - FINEX : **2 500 000 000 FCFA** ;
- Projet « Route FORASOL MBEGA » (EXIMBANK CHINA) – FINEX : **733 211 348 FCFA**.

## G. Renforcement des infrastructures énergétiques et hydrauliques

En matière d'infrastructures d'eau et d'énergie, le Gouvernement intensifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services en eau et en électricité pour satisfaire le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique du Gabon.

La poursuite du programme intégré pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement de Libreville (PIEPAL) financé à hauteur de **10 000 000 000 FCFA**, permettra l'accessibilité à l'eau potable à l'ensemble des ménages du grand Libreville et des populations en milieu rural.

Aussi, *le volet hydraulique* villageoise sera pris en compte à travers le Projet « Accès services de base et Renforcement des capacités services ruraux (BIRD) » pour un coût global **5 595 440 000 FCFA**.

Concernant *le volet énergétique*, il est prévu la réalisation de nombreux projets structurants, notamment :

- Projet « poursuite du Programme d'Electrification rurale (route mbol-nzok) » : **200 000 000 FCFA** ;
- Projet « amélioration de l'alimentation en eau potable des villages situés dans la périphérie de la commune d'Akiéni (Otala, Otou, Okouya et Onguia) » : **450 000 000 FCFA**.

En matière de *partenariat public-privé* dans ce secteur, le Gouvernement intensifiera sa politique d'amélioration de l'offre des services énergétiques pour garantir le bien-être des citoyens et soutenir le développement économique. C'est dans ce cadre que la contractualisation, par entente directe, entre l'Etat Gabonais et la Compagnie de Développement des Energies Renouvelables

(CODER) a été approuvée, en vue de la mise en œuvre du projet de construction des aménagements hydroélectriques des Chutes de l'Impératrice et de Fé2.

En matière de radioprotection et sûreté nucléaire, le Gouvernement se focalisera sur le renforcement de la sûreté nucléaire, conformément au plan sectoriel « environnement ».

## **H. Renforcement des infrastructures de transport**

En matière d'infrastructures de transport, un accent particulier sera mis sur la poursuite de la réhabilitation du Transgabonais avec l'appui de l'AFD à hauteur de **5 000 000 000 FCFA**.

## **I. Communication**

En matière communication, les changements initiés par le Gouvernement dans ce secteur visent à séparer, aussi bien pour la télévision que pour la radio, les fonctions de diffusion, de production et de transport du signal. En vue d'assurer simultanément le spectre du contenu et la couverture nationale, les entités créées doivent se décliner en chaînes généralistes, chaînes thématiques et stations provinciales.

Aussi, le Gouvernement entend organiser et mieux réglementer le secteur communication et produire des contenus audiovisuels de qualité et en assurer la diffusion sur le plan national et international.

Ainsi, au titre de l'exercice 2023, il est prévu les projets ci-après :

- Equipement spécifique de communication : **100 000 000 FCFA** ;
- Equipement TV MASUKU : **187 614 000 FCFA**.

## **J. Economie numérique**

En matière d'économie numérique, le Gouvernement entend actualiser la stratégie de développement des infrastructures numériques. Aussi, les principales actions suivantes sont proposées :

- poursuivre l'extension du Backbone National sur l'axe Sud-Ouest ;
- déployer une connexion haut débit dans les Universités et Grandes Ecoles ;
- poursuivre l'extension du réseau de l'administration gabonaise ;
- favoriser une politique de diversification et de sécurisation de la connectivité internationale avec notamment l'arrivée du câble 2Africa ;
- favoriser, sur la base des zones traversées par le Backbone, le déploiement par le secteur privé de la FTTx (fibre optique à domicile et dans les bureaux) dans les villes de provinces ;
- étendre le câblage des bâtiments administratifs.

Sur le plan du développement des services numériques et de l'innovation, il s'agira précisément de :

- vulgariser et promouvoir les services numériques afin de moderniser les relations usagers/administrations et inter administrations et contribuer au développement économique et social du pays ;
- développer un réseau de technopoles et d'incubateurs d'entreprises du numérique afin d'impulser l'entrepreneuriat et la croissance ;
- mettre en place une plateforme de production des données statistiques du numérique d'aide à la décision ;
- mettre en place un cadre de collaboration et de concertation entre la société civile, le secteur privé, les collectivités locales, les universitaires, l'administration et la tutelle.

## **K. Culture, jeunesse et sport**

### **1. Culture et arts**

En matière de politique culturelle et artistique, le Gouvernement mettra un accent particulier sur l'élaboration du cadre normatif, l'amélioration des conditions de travail, les droits d'auteurs et le statut de l'artiste, ainsi que la réhabilitation des infrastructures (l'ENAM, la salle de spectacle et le bâtiment annexe) et la construction des complexes culturels sur l'ensemble territoire national.

A cet effet les principales actions du Gouvernement en matière de culture et art renvoient à :

- la mise à jour du répertoire des artistes ;
- l'identification et l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel gabonais ;
- l'évaluation et la valorisation des biens inscrits sur la liste du patrimoine mondiale de l'UNESCO ;
- la participation du Gabon aux manifestations culturelles internationales ;
- la préparation des 9èmes jeux de la Francophonie ;
- la mise en place du cadre juridique permettant la création et l'ouverture des établissements à caractère culturel et artistique.

### **2. Jeunesse et sport**

En matière de politique de jeunesse et sport, le Gouvernement entend poursuivre le dynamisme de la pratique des activités sportives au Gabon et œuvrer à l'épanouissement et l'autonomisation de la jeunesse.

Dans un contexte qui sera marqué par la Coupe d'Afrique, les jeux africains et les jeux de la francophonie en 2023, suivis par les olympiades en 2024, la politique du sport s'inscrit dans la préparation de ces rendez-vous afin de rehausser l'image du Gabon.

A cet effet, les actions suivantes sont prévues :

- la préparation de l'équipe nationale à la prochaine coupe d'Afrique des nations 2023 ;
- la préparation des 9èmes jeux de la francophonie ;
- la dotation des équipes nationales de centres de regroupement pour leurs préparations physique et mentale ;
- la vulgarisation de la pratique du sport pour la santé en instituant une journée nationale du sport ;
- l'organisation annuelle des jeux scolaires et universitaires ;

- l'entretien et la réhabilitation des stades ;
- l'employabilité et l'autonomisation des jeunes ;
- la réorganisation de la vie associative par le soutien des Acteurs Non Etatiques ;
- la relance des compétitions (nationales et internationales) des jeux de sociétés et autres activités de loisirs.

## L. Dépenses Gabon-Egalité

Conformément aux prévisions contenues dans le document cadre du Programme Gabon-égalité, le projet de budget 2023 serait de **4,841 milliards FCFA**, contre **5,547 milliards FCFA** dans la loi de finances rectificative 2022.

Ces crédits seraient orientés à la poursuite de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de ce programme, notamment les actions de communication, la tontine digitale, la lutte contre les grossesses précoces ou l'assistance multiforme des femmes victimes de violences.

Dépenses Gabon Egalité (en millions FCFA)

Département	Montant	
	LFR 2022	PLFI 2023
Santé	750	750
<i>dont biens et services</i>	750	750
Justice	100	100
<i>dont biens et services</i>	100	100
Education Nationale	2 346	2 146
<i>dont biens et services</i>	1 019	1 019
<i>Investissement (Gabon égalité sanitaire - grossesse précoce)</i>	200	1 126
<i>Réhabilitation des sanitaires des établissements scolaires (Gabon Egalité)</i>	1 126	
Affaires sociales	1 766	1 178
<i>dont transferts</i>	959	643
<i>Investissement (Gabon égalité (Mentoring, cliniques juridiques, communications diverses, etc.))</i>	457	536
<i>Equipement du Centre d'accueil des femmes victimes de violences</i>	350	
Intérieur	205	86
<i>dont biens et services</i>	205	86
Présidence de la République	280	480
<i>dont transferts</i>	280	480
Commerce	100	100
<i>dont biens et services (Tontine digitale)</i>	100	100
<b>TOTAL</b>	<b>5 547</b>	<b>4 841</b>
<i>dont</i>		
<i>Biens et services</i>	2 074	1 956
<i>Transfert</i>	1 239	1 123
<i>Investissement</i>	657	1 662

*Source : DGBFIP.*

Entamé en 2020, ce programme s'achèvera en 2023 avec la concrétisation de trente-trois (33) mesures parmi lesquelles :

- la facilitation de l'accueil dans les commissariats pour les victimes de violences basées sur le genre ou la réforme des registres d'état civil et de l'enregistrement des naissances (Ministère de l'Intérieur) ;

- l'accompagnement des filles enceintes ou la mise à disposition de sanitaires de qualité dans les établissements scolaires (Ministère en charge de l'Education Nationale) ;
- l'acquisition de bus de dépistage de cancers féminins ou la prise en charge des malades du cancer en maisons d'accueil (Ministère de la Santé) ;
- la prise du décret d'application des quotas dans la haute fonction publique (Ministère de la Justice) ;
- la mise en place d'un numéro d'urgence, la communication sur le mariage coutumier ou la création d'un observatoire du droit de la femme au Gabon (Ministère en charge des Droits de la Femme).

## **M. Politique générale du Gouvernement**

Sur le plan de la coopération internationale, le Gabon, au-delà de l'espace francophone, a rejoint le Commonwealth. Cette organisation offre de nouvelles opportunités de développement sur les plans diplomatique, économique et culturel, environnemental entre autres.

Cette adhésion, qui permettra d'accélérer la prospérité économique pour une croissance inclusive, en vue de l'amélioration du bien-être de nos populations, marque le couronnement de la politique réformatrice en matière de renforcement des droits humains, de promotion de l'égalité des genres, de lutte contre les violences faites aux femmes, de protection de l'environnement, de lutte contre les changements climatiques, ainsi qu'en matière de consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

L'organisation des échéances électorales (législatives, locales et présidentielle) et du recensement général de la population et du logement (en vue de contribuer à l'amélioration de la connaissance de la situation démographique, sociale, économique et culturelle du pays) devrait rythmer la vie politique du pays en 2023.